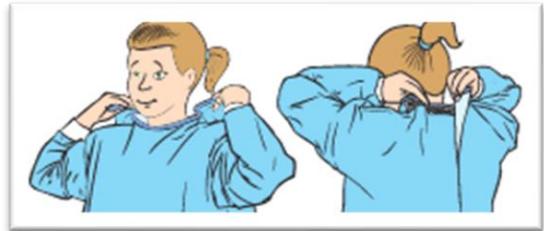


	<h2 style="color: green;">L'équipement de Protection Individuel (EPI)</h2> <p style="color: green;">Dans la zone de confinement 2</p>	N° PON : PON-SST-BIO-02 N° de version : 01
Programme de référence: Gestion de la biosécurité		Révision : CBGMD Approbation : Pascal Daigle, Directeur du SPP

Risques potentiels :	
Formations requises :	Formation sécurité en laboratoire Formation sur la biosécurité
Ressources complémentaires:	https://www.youtube.com/watch?v=p2Sc5r7JUIE
Source des illustrations :	Association paritaire pour la santé et la sécurité au travail du secteur affaires sociales (asstsas.qc.ca)

⚠ Attention : Il se peut que vous n'avez pas à porter tous les équipements de protection individuel énumérés dans cette procédure. L'EPI utilisé doit être celui qui a été approuvé par le CBGMD lors de votre demande de certificat de biosécurité et de biosureté. L'ordre d'enfilage doit tout de même être respecté.

Étape 1 : Préparation	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Préparation <ol style="list-style-type: none"> 1.1. S'assurer d'avoir les cheveux attachés. 1.2. Couvrir ou retirer les bijoux. 1.3. Avant d'entrer dans la zone de confinement 2, les usagers doivent retirer leur ÉPIs réguliers et les suspendre à l'endroit indiqué. 	

Étape 2 : Dans la zone de confinement 2	
Enfiler l'EPI dans l'ordre suivant : <ol style="list-style-type: none"> 1. Le sarrau <p style="text-align: center;">OU</p> 2. La blouse jetable (Recommandée pour le travail avec des virus et les vecteurs viraux) <ol style="list-style-type: none"> 2.1. L'enfiler de façon à ce qu'elle se noue au dos. 2.2. Nouer les attaches au cou et à la taille. 3. Le masque de procédure : <ol style="list-style-type: none"> 3.1. Placer les attaches autour des oreilles. 3.2. Ajuster la bande métallique à la forme du nez. 3.3. Abaisser le bas du masque sous le menton. <p style="text-align: center;">OU</p> 	 

4. L'appareil de protection respiratoire (APR) :

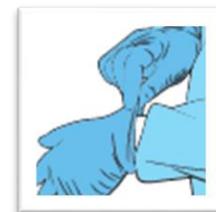
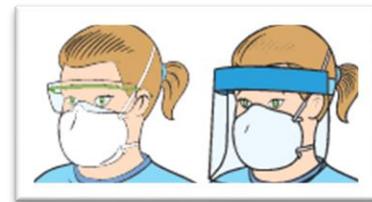
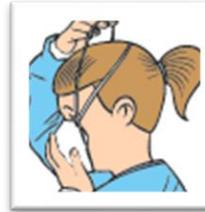
⚠ Attention : Un test d'ajustement Fit-Test est requis pour ce type de masque.

- 4.1. Placez l'APR dans le creux de la main et laissez les courroies libres.
- 4.2. Placer l'APR et s'assurer de couvrir le menton et les nez.
- 4.3. Placer la courroie supérieure et la placer sur le dessus de la tête.
- 4.4. Passer la courroie inférieure et la placer autour du cou sous les cheveux.
- 4.5. Ajuster la pince nasale à la forme du nez.
- 4.6. Vérifiez l'étanchéité de votre masque

5. La protection oculaire (Lunettes ou écran facial)

6. Les gants

- 6.1. Recouvrir les poignets et les porter par-dessus le sarrau ou la blouse.



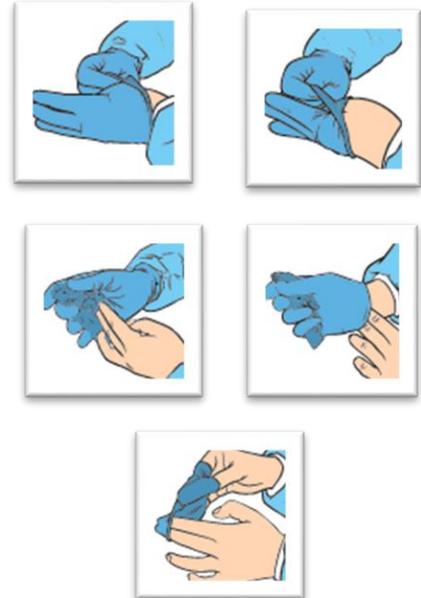
Étape 3 : Avant de sortir zone de la zone de confinement 2

Retirer l'EPI dans l'ordre suivant :

1. Les gants

- 1.1. Pincer le gant de votre choix au niveau du poignet et faire glisser le gant jusqu'au bout des doigts afin qu'il se retrouve à l'envers. La partie du gant qui était à l'extérieur est maintenant à l'intérieur.
- 1.2. Faire une boule avec le gant retiré dans la main gantée.
- 1.3. Glisser deux doigts nus sous le deuxième gant au niveau du poignet et retirer le gant en le retournant sur lui-même jusqu'à son retrait complet. Le deuxième gant contient donc le premier gant.
- 1.4. Disposer des gants dans les déchets biomédicaux.

⚠ Attention : Ne jamais réutiliser des gants à usage unique.



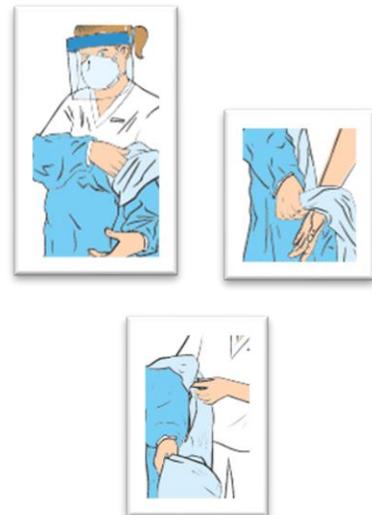
2. Le sarrau ou la blouse

- 2.1. Retirer le sarrau et le placer sur le crochet prévu à cet effet.

⚠ Attention : Une procédure de décontamination régulière des sarraus doit être mis en place.

- 2.2. Pour **retirer** la blouse, détacher les cordons/velcros au cou et au dos.
- 2.3. Prendre l'extrémité des cordons au niveau du cou et les tirer pour ramener la blouse vers l'avant.
- 2.4. Glisser un doigt sous une des manches jusqu'au niveau du poignet et retirer le bras de la manche.
- 2.5. Procéder de la même façon pour retirer l'autre manche.
- 2.6. Rouler la blouse sur elle-même, toujours en laissant la surface contaminée vers l'intérieur.
- 2.7. Disposer de la blouse dans les déchets biomédicaux.

⚠ Attention : Ne pas réutiliser les blouses à usage unique.



3. Procéder au lavage des mains

4. La protection oculaire (Lunettes ou écran facial)

- 4.1. Pour retirer les lunettes ou la visière, manipulez les côtés ou l'arrière.
- 4.2. Nettoyer la protection oculaire avec un désinfectant approprié.

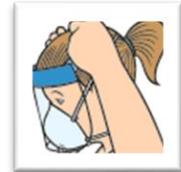
5. Le masque de procédure :

- 5.1. Détachez les attaches ou saisissez les élastiques.
- 5.2. Tirez le masque vers l'avant à l'aide des attaches.
- 5.3. Éviter en tout temps de toucher l'extérieur du masque.
- 5.4. Disposer du masque dans les déchets biomédicaux.

6. L'appareil de protection respiratoire (APR) :

- 6.1. Pencher la tête vers l'avant et passer la courroie inférieure par-dessus la tête.
- 6.2. Passer par-dessus la tête la courroie supérieure.
- 6.3. Éviter en tout temps de toucher l'extérieur du filtre.
- 6.4. Disposer du masque dans les déchets biomédicaux.

7. Procéder au lavage des mains



Décontamination des sarraus

Le sarrau réservé à la zone de confinement 2 devra être décontaminé 1 fois par mois.

1. Placer le sarrau dans un sac réservé pour les déchets biomédicaux.
2. Placer le sac dans un contenant secondaire (bac de plastique) et charger l'autoclave.
3. Remplir le registre de décontamination des sarraus (Annexe 1).
4. Après le cycle de décontamination, le sarrau peut être apporté à la maison pour un lavage s'il y a présence de tâches.



Programme de référence:
Gestion de la biosécurité

L'équipement de Protection Individuel (EPI) Dans la zone de confinement 2

N° PON : PON-SST-BIO-02
N° de version : 01

Révision : CBGMD
Approbation :
Pascal Daigle, Directeur du SPP

Annexe 1

Registre annuel de décontamination des sarraus À faire 1x par mois	
MOIS	INITIALES
Janvier	
Février	
Mars	
Avril	
Mai	
Juin	
Juillet	
Août	
Septembre	
Octobre	
Novembre	
Décembre	

	<h2 style="margin: 0;">L'équipement de Protection Individuel (EPI)</h2> <p style="margin: 0;">Dans la zone de confinement 2</p>	N° PON : PON-SST-BIO-02 N° de version : 01
Programme de référence: Gestion de la biosécurité		Révision : CBGMD Approbation : Pascal Daigle, Directeur du SPP

Historique des changements et approbations

Création par	Marie-Eve Ducharme	Date	2022 /12 /09 <small>AAAA/MM/JJ</small>
Date du changement	Description du changement		
2023/07/10 <small>AAAA/MM/JJ</small>	Ajouts dans la section Préparation suite au rapport de l'audit du programme de biosécurité (cheveux attachés et retrait de bijoux)	Préparé par :	Marie-Eve Ducharme
		Validé par :	
		Approuvé par :	
/ / <small>AAAA/MM/JJ</small>		Préparé par :	
		Validé par :	
		Approuvé par :	
/ / <small>AAAA/MM/JJ</small>		Préparé par :	
		Validé par :	
		Approuvé par :	